

[653]

Gotiscalc, évêque du Puy (928-962)

Christian LAURANSON-ROSAZ*

Le texte qui va illustrer cette contribution est extrait du *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Chaffre du Monastier*, publié en 1884 par le chanoine Ulysse Chevalier¹. Datable de 937/8², il est intitulé « décret et donation de Rosières, Chamalières, Ventressac et Colence faite au monastère de Saint Chaffre par le “seigneur” Gotiscalc³, évêque du Puy ».

Le “seigneur” Gotiscalc a dirigé le diocèse du Puy Sainte-Marie de 928 à 962⁴. Responsable d'un petit évêché, qui plus est du sud de la Gaule⁵, il est moins connu que tant d'autres prélats qui défraient les chroniques officielles des derniers temps carolingiens, grands évêques du Nord de la France occidentale ou de la Lotharingie chers à Michel Parisse. Il a pourtant eu un rôle majeur dans l'évolution du siège épiscopal d'Anis, et de manière plus générale dans l'histoire religieuse des régions du Centre-Sud de la France [655] d'avant l'an mil : il est réputé pour avoir été l'un des premiers pèlerins à l'apôtre saint Jacques de Compostelle, célébré comme l'un des diffuseurs en Gaule du culte de saint Michel, dont il consacre un oratoire au Puy, sur le rocher d'Aiguilhe, honoré enfin comme le véritable promoteur de la dévotion à la Vierge Marie au Puy⁶.

[654 : Fig. 1. Le moine Gomez présentant à Godescalc le manuscrit du De Virginitate d'Ildefonse de Tolède

[Libru(m) S(anctae) Mari(ae)
Parme, Bibliothèque Palatine, Ms 1650, C 102 v°]

* Cette contribution doit beaucoup à Pierre Ganivet et à un article écrit ensemble, « Saint-Chaffre, une abbaye “en marge” », dans *Les bénédictins de Saint-Chaffre du Monastier. Histoire et archéologie d'une congrégation* (actes du colloque des 7, 8 e 9 novembre 1997), Le Monastier-sur-Gazeille (*Mémoires de la Jeune Loire et du Mézenc*, n° 1), 1998, p. 27-47. Pierre Ganivet est actuellement maître de conférences à l'Université d'Auvergne (Clermont I) où il a soutenu sa thèse, *Recherches sur l'évolution des pouvoirs dans les pays lyonnais de l'époque carolingienne aux lendemains de l'an mil* (décembre 2000). Michel Parisse était membre du jury.

¹ Désormais SC. L'édition d'UL. CHEVALIER a été faite d'après copies du XVII^e siècle, l'original ayant disparu.

² L'acte est daté de « la seconde année du règne du roi Louis ». Raoul est mort le 14 ou 15 juin 936 et Louis IV d'Outremer n'a été sacré que le 19 juin suivant. Nous sommes donc entre janvier 937 au plus tôt et juin 938 au plus tard. Ph. LAUER, *Le règne de Louis IV d'Outremer (936-954)*, Paris, 1900.

³ *Gotiscalcus/Goteschalchus/Gotescaledus*, est un nom germanique plutôt (wisi)gothique. M.-Th. MORLET, *Les noms de personne sur le territoire de l'ancienne Gaule du VI^e au XII^e siècle*, I. *Les noms issus du germanique continental et les créations gallo-germaniques*, Paris, CNRS, 1971, p. 113, art. GOD. Le nom évoque les terres gothiques, et l'insistance avec laquelle on nous le présente comme un inconditionnel de l'apôtre de Compostelle plaide pour cette hypothèse : il serait né le jour de la Saint Jacques ; il aurait été élu évêque du Puy le même jour ; il est présenté par l'historiographie traditionnelle comme « le premier pèlerin “français” à Compostelle ». Parmi les porteurs illustres du nom, il y a bien entendu l'hérétique Gottschalk (803-869), fils d'un comte saxon, clerc prêcheur gyrovague condamné pour ses thèses prédestinationnistes. Nous avons ailleurs francisé Gotiscalc en Godechaud.

⁴ *Gallia christiana*, t. II, XIX, col. 694-695. La précédente mention d'un évêque du Puy est celle d'Adalard, qui reçoit un diplôme du roi Raoul le 8 ou 9 avril 924 (*infra*). Le dernier acte connu de l'épiscopat de Gotiscalc est la fondation de Saint-Michel d'Aiguilhe, le 18 juillet 961, et il serait mort le 1^{er} décembre 962 (*Gallia christiana*). Pour la date de 928 que nous donnons comme début de l'épiscopat, *infra*.

⁵ Cf. M. PARISSÉ (dir.), *Atlas de la France de l'an Mil*, Paris, 1994.

⁶ Sa bibliographie est cependant désespérément pauvre. Signalons un article assez maigre de l'érudit vellave L. BOURBON, « Gotescalc évêque consécrateur 962 et pèlerin de Saint-Jacques en 950 », dans *Saint-Michel d'Aiguilhe. Commémoration du Millénaire de l'Erection de la Chapelle de Saint-Michel d'Aiguilhe*, Le Puy, 1962, p. 56-73. Plus solide est la contribution du chanoine Aug. FAYARD, dans le même bulletin, p. 96-131 : « La charte de Saint-Michel d'Aiguilhe ». *Infra*, *in fine*.

Le *decretum et donum* de 937 n'est pas le premier document mentionnant Gotiscalc, puisqu'on le voit l'année précédente assister à la fondation du monastère de Chanteuges⁷, et encore auparavant, présider l'exécution du testament du duc d'Aquitaine Guillaume le Jeune, probablement en 928⁸. C'est en tout cas en 937 que notre homme a le premier rôle, en tant que restaurateur de l'abbaye vellave de Saint-Chaffre, alors *Calmeliacum*, une abbaye de fondation mérovingienne « ressuscitée » comme tant d'autres au début du IX^e siècle, dans le cadre de la réforme inspirée à Louis le Pieux par le moine goth Benoît d'Aniane alias *Witiza*⁹.

Le decretum et l'episcopatus

La restauration de Saint-Chaffre relève d'une initiative épiscopale. Rien ne prouve que Gotiscalc ait été, comme on l'a souvent cru, abbé de Saint-Chaffre avant d'accéder à l'épiscopat¹⁰. L'autorité dont on voit qu'il a joui sur un monastère « abandonné »¹¹ s'explique très bien par sa seule charge épiscopale. Gotiscalc est donc un évêque de tradition carolingienne, qui à l'instar de ses prédécesseurs considère l'abbaye comme un bénéfice royal attaché à l'*episcopatus*, « tenu par nos prédécesseurs en bénéfice »¹². [656] Saint-Chaffre est en effet tombée sous la tutelle épiscopale dans la seconde moitié du IX^e siècle : le cas est fréquent, la chose paraît encore normale au début du X^e siècle. Elle ne le sera évidemment plus deux-cents ans plus tard¹³ : le cartulaire, rédigé au début du XII^e siècle, en pleine réforme grégorienne, ne reproduira pas le premier diplôme de Charles le Chauve qui aurait placé Saint-Chaffre sous l'autorité de l'évêque¹⁴ ; il ne conservera que celui qui émancipait à nouveau le monastère, et dans lequel le roi reconnaissait avoir été trompé par les manœuvres du mauvais évêque Gui¹⁵. Lorsqu'il fera rédiger le cartulaire, l'objectif premier de l'abbé Guillaume IV sera l'affirmation de la liberté du monastère vis-à-vis des puissances laïques mais aussi de l'autorité épiscopale et l'émancipation de la tutelle épiscopale y sera présentée comme la dernière condition à l'épanouissement du monastère¹⁶.

⁷ H. DONIOL, *Cartulaire de Brioude*, Clermont-F^d/Paris, 1860 (désormais *Br.*), n° 337 ; A.-M. et M. BAUDOT, *Grand cartulaire du chapitre Saint-Julien de Brioude, essai de restitution*, Clermont-F^d, 1935 (désormais également *Br.*), n° CCCCL. Sur l'importance de l'évènement, cf. *infra*.

⁸ *Br.* 28 [et XXX]. *Infra*, n. 23.

⁹ L'établissement aurait eu comme premier abbé un certain Dructran, aussi évêque du Puy, connu comme correspondant d'un autre Goth, le fameux Claude « l'Iconoclaste », futur évêque de Turin, alors chapelain de Louis le Pieux résidant comme roi d'Aquitaine dans son palais d'Ébreuil. Sur l'abbaye de Saint-Chaffre, cf. *Les bénédictins de Saint-Chaffre du Monastier. cit. supra*. Plus récemment, Chr. LAURANSON-ROSAZ et B. SANIAL, « Mémoire chaffrienne », communication au 5^e colloque international du CERCOR, *Écrire son histoire : les communautés régulières face à leur passé* (Saint-Étienne 6-8 nov. 2002), actes à paraître. Les autres chartes chaffriennes mentionnant Gotiscalc sont les n°s LXXIII, CCXCVII, CCCV (945-6), CCCVI (av. 936), CCCLXXV (5 mai 951). — Aug. CHASSAING, *Cartul. de Chamalières-sur-Loire en Velay* (désormais *Cham.*), Paris, 1895, n°s 1 et 338.

¹⁰ *SC.* CCXCVII et CCCVI emploient bien des périphrases du type *tempore quo dominus Gotiscalchus monasterium regebat* ou *dum Gotiscalchus ei praeerat*, mais ne le qualifient pas expressément d'abbé, titre que l'on s'attendrait au moins à être mentionné dans le rappel de l'accession de Gotiscalc à l'épiscopat : or *SC.* LXXIII dit seulement : *successit in episcopatu Aniciensis ecclesiae reverendus vir nomine Gotiscalchus...*

¹¹ « *desolatus* » dit *SC.* LXXIV.

¹² *locum Sancti Theofredi Calmiliensis cænobii, quod olim regale fuit et a praecessoribus nostris regali beneficio obtentum.*

¹³ Vers 984, bien après la disparition de Gotiscalc, son successeur Gui d'Anjou démettra l'abbé Armand, ancien prévôt, pourtant choisi par son prédécesseur Gouffaud : initiative intolérable pour les moines du début du XII^e siècle et pour leur époque, mais qui est justifiée, au prix d'une probable exagération, par la stigmatisation de la gestion d'Armand, dont pourtant le Monastier n'eût apparemment pas à souffrir du temps de l'abbé-évêque Gouffaud (il était abbé de Saint-Chaffre et évêque de Die).

¹⁴ *SC.* CCCXXX, publié par Ul. CHEVALIER dans l'*Appendix chartarum* qui suit son édition du cartulaire.

¹⁵ *SC.* XXIII.

¹⁶ *SC.* III : le premier soin de Calmin est de se rendre à Rome pour « confier le couvent au bienheureux Pierre » ; *SC.* XVI-XIX, privilèges pontificaux d'exemptions « [placés] en tête comme fondement de l'édifice ultérieur » ...

Dans quel contexte intervient la seconde résurrection de l'abbaye ? son initiateur nous en donne sa vision, déclarant : « moi Gotiscalc, humble chef de l'église vellave, administrant le clergé et le peuple, je conçus le désir de rétablir dans son premier état, dans la mesure de mon pouvoir, ce couvent de Saint Chaffre / *Calmilius* qui, jadis royal, fut tenu par nos prédécesseurs en bénéfice, mais dont on a laissé des laïcs avides piller les biens et d'où toute vie religieuse a été chassée par manque de ressources ». C'est bien là le *leitmotiv* de toute réforme monastique qui se respecte, mais qui ne nous renseigne pas outre mesure. Dans une autre charte, de manière fort significative, le rédacteur du cartulaire, avec près de 200 ans de recul, croit bon de préciser que le nouvel évêque succède à l'évêque indigne (pour les moines), Gui¹⁷ : il omet du même coup les deux prédécesseurs de Gotiscalc, Norbert (882-903...) et Adalard (...919-924...), lesquels ont pourtant eu un rôle des plus positifs dans l'histoire de leur diocèse. Mais le premier, on le sait, a été « placé » autoritairement par le roi Carloman lors de son expédition de Narbonne¹⁸ ; quant au second, il a obtenu du roi Raoul concession du *comitatus*¹⁹.

[657]

Rappels évènementiels : Guillaume, Dalmas, Raimond et les autres.

Occasion de souligner l'importance des facteurs politiques qui interfèrent dans la vie religieuse des diocèses du Midi, à une époque où les tensions sont des plus vives entre pouvoir royal et puissances locales d'une part, entre réseaux aristocratiques locaux d'autre part. Précisément, la restauration de Gotiscalc a lieu dans un contexte politique des plus particuliers, en double teinte lui aussi : d'une part la royauté, déjà mal assise dans le Midi, est mise à mal par l'alternance entre Carolingiens et Robertiens, d'autre part ce même Midi subit les contrecoups terribles des appétits de puissance des princes territoriaux²⁰. Rajoutons que le Velay et Saint-Chaffre, aux frontières de l'Aquitaine et du royaume de Bourgogne-Provence, sont dans une situation des moins confortables, même si elle permet toutes les ambiguïtés :

En Aquitaine, l'éviction du Carolingien Charles le Simple par Robert puis son gendre Raoul (922/3) a entraîné un sursaut de légitimisme : pour se rallier les suffrages des grands, le roi n'a eu d'autre choix que d'accorder naturellement des privilèges : restitution par Raoul de ses *honores* au duc Guillaume le Jeune, le neveu de Guillaume le Pieux²¹, et avec le consentement du même duc Guillaume, qui est aussi comte de Velay, concession à l'évêque du Puy du droit de battre monnaie et du pouvoir sur la cité épiscopale (924)²². Les "cadeaux" seront sans effet : Guillaume se rebellera

¹⁷ LXXIII. *Post cujus turpem obitum successit in episcopatu Aniciensis ecclesiae reverendus vir nomine Gotiscalcus, qui pius erga subjectos et benevolus existens locum hunc, paene desertum malignitate sui decessoris, ad pristinum statum reducere paterna sollicitudine satagebat, studiose procurans ea quae ad salutem animarum pertinebant et corporum circa locum et incolas jurgiter exercere.* — La charte précédente (LXXII) présente Gui comme l'archétype du prélat indigne...

¹⁸ Chr. LAURANSON-ROSAZ, *L'Auvergne et ses marges (Velay, Gévaudan) du VIII^e au XI^e siècle. La fin du monde antique ?*, Le Puy-en-Velay, 1987, p. 56, d'après R.-H. BAUTIER, *Recueil des actes de Louis II le Bègue, Louis III et Carloman II rois de France (877-884)*, Paris, 1978, p. XLIX.

¹⁹ Le X^e siècle est l'époque par excellence de la cession par le roi des droits comtaux à certains prélats, avant que n'arrive le temps de leur usurpation pure et simple par les laïcs. J.-P. POLY et É. BOURNAZEL, *La mutation féodale*, Paris, 2^e éd., 1980, p. 103.

²⁰ L. AUZIAS, *L'Aquitaine carolingienne(778-987)*, Paris-Toulouse, 1937. J. DHONDT, *Études sur la naissance des principautés territoriales en France (IX^e-X^e s.)*, Bruges, 1948. Chr. LAURANSON-ROSAZ, *L'Auvergne...*, chap. I^{er}.

²¹ Guillaume récupère le *pagus* de Bourges. Flodoard, a^o 924, p. 19-20. L'assemblée d'Autun fait procéder à des restitutions de biens en Lyonnais (et en Auvergne ?). Les terres lyonnaises de Saint-Rémy de Reims sont rendues par Hugues d'Arles.

²² J. DUFOUR, *Recueil des actes de Robert I^{er} et de Raoul rois de France (922-936)*, Paris, 1978, n^o 4. — 8 ou 9 avril 924, Chalon-sur-Saône : « Raoul, à la prière d'Alard (*Adelardus*), évêque du Puy, concède à celui-ci et à ses successeurs le bourg (*burgus*) du Puy attenant à la cathédrale et les droits exercés par le comte (marché, tonlieu, monnaie, juridiction) et accorde l'immunité au bourg de l'église Notre-Dame ; il le fait avec le consentement de Guillaume [le Jeune], comte [de Velay], en mémoire de son oncle Guillaume [I^{er} le Pieux]. » J. DUFOUR commente (*Recueil...*, p. 24) : « (Guillaume) perd, en l'occurrence, tout pouvoir sur la cité même du Puy et est ainsi

de nouveau, et après lui son frère Acfred, dernier des princes guilhemides²³. La fin de la lignée [658] rajoute à la confusion puisqu'elle entraîne une rude et incertaine « guerre de succession » entre comtes de Poitiers et comtes de Toulouse, prétendant tous deux au titre envié de duc d'Aquitaine, comte d'Auvergne et marquis de Gothie.

L'heure est propice à la "liquidation" des affaires pendantes : un 5 juin, probablement en 928, dans l'antique *castrum* public de Polignac, a lieu le règlement de la succession du comte Guillaume (le Jeune)²⁴ : au premier rang de ses exécuteurs testamentaires se trouve l'évêque Godescalc, dont c'est la première véritable apparition dans l'Histoire. Son homologue laïc, chef de file des *optimates* fidèles et héritiers de Guillaume est le vicomte Dalmas, qui assume l'héritage politique : il a récupéré l'*honor* le plus insigne des princes, l'abbatiale laïque de Saint-Julien de Brioude²⁵, la basilique martyriale nécropole des Guilhemides²⁶.

Il est dès lors tentant de relier la montée de Gotiscalc sur le siège épiscopal du Puy de la « prise de pouvoir » du vicomte Dalmas, par ailleurs fin diplomate : rallié immédiatement à Raoul²⁷, il apparaît vite comme la véritable « cheville ouvrière » du processus de réconciliation de la royauté

dépouillé d'une part importante du *comitatus* du Velay ; par contre, il obtient sans doute la garantie de ne plus être poursuivi ». Cf. aussi les actes n° 3, 5 et 6, délivrés pour Saint-Martin d'Autun et pour Saint-Philibert de Tournus. Pour la reconnaissance de Raoul à travers les monnaies frappées à son effigie, notamment au Puy, voir M. PROU, *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque nationale. Les monnaies carolingiennes*, Paris, 1896, p. LXXXVIII et p. 175. Cf. P. PEYVEL, *La puissance féodale de l'évêché du Puy au XII^e et XII^e siècles*, mémoire de maîtrise d'Histoire, sous la dir. de P.-R. GAUSSIN, Saint-Étienne, 1971.

²³ Raoul organise en 926 une nouvelle opération militaire : passant Nevers, il s'avance vers l'Aquitaine pour attaquer Guillaume (Flodoard, a° 926), mais l'affrontement n'a pas lieu, Guillaume mourant sur ces entrefaites. Les chartes de Brioude témoignent de la rébellion de Guillaume, alors que pas moins de 38 chartes sont datées du règne de Raoul à partir de 924, celles de 926 utilisent des formules sans équivoque : *Br.* 39 du 16 février 926 (*Actum XIII kal. martii, anno tertio que Karolus rex per infidos Francos dehonestatus est*) et *Br.* 315 du 11 octobre (*data fuit haec cessio ... quinto idus octobris, anno quarto quo Franci deahonestaverunt regem suum Karolum et contra legem sibi Rodulfum in eum elegerunt*). Idem pour *Saux.* 13. — Acfred, qui succède à son aîné Guillaume, continue bien sûr à lutter, mais lui aussi disparaît après un court règne d'une année, sans avoir reconnu la prise du pouvoir des Robertiens et l'éviction du carolingien Charles le Simple, comme en témoigne la formule de datation de son testament, du 11 octobre 927 (*Br.* CCCXXXIII) : *Datum ... V idus octobris anno V° quo Franci deahonestaverunt regem suum Carolum et contra legem elegerunt Radulfum sibi in regem*. Cf. J.-P. BRUNTERC'H, « La succession d'Acfred, duc d'Aquitaine (927-936) », dans *Quaestiones Medii Aevi Novae*, vol. 6 / 2001, Varsovie, 2001, p. 195-240.

²⁴ *Br.* 28, 5 juin. L'acte a été daté de 929-935 par A.-M. et M. BAUDOT, *Grand cartulaire...*, n° XXX ; la date de 928 nous est suggérée par l'existence d'une autre charte brivadoise de toute évidence contemporaine, et plus laconique, mais qui semble compléter l'acte de Polignac : *Br.* CXC (11 oct. 928). L'acte ne donne aucun titre à Dalmas (ni à Guillaume !).

²⁵ Dalmas est appelé de manière on ne peut plus symbolique *gratia Dei vicecomes, rector*, reprenant la titulature théocratique osée par Guillaume. Cf. Chr. LAURANSON-ROSAZ, « Le roi et les grands dans l'Aquitaine carolingienne », dans R. LE JAN éd., *La royauté et les élites dans l'Europe carolingienne (du début du IX^e aux environs de 920)*, Lille, 198, p. 409-436, notamment p. 427-428. En février 927, du vivant d'Acfred abbé, Dalmas avait fait une importante donation de biens d'origine fiscale, demandant notamment de faire continuellement brûler une chandelle auprès du tombeau de saint Julien, où s'était fait inhumer Guillaume le Pieux, neuf ans plus tôt : *Br.* 63. La donation, comportant des biens auparavant possédés par Guillaume à Chauliat, est faite du consentement de son épouse Ingelberge (*consentiente*) ; nous sommes tenté de voir en elle la veuve dudit Guillaume, fille du roi Boson de Provence et de la princesse impériale Ermengarde : l'alliance justifierait hautement la promotion !

²⁶ G. FOURNIER, « Les origines de Brioude », dans *Almanach de Brioude*, 1960-1, Brioude, 1961, p. 9-42. P. CUBIZOLLES, *Le noble chapitre Saint-Julien de Brioude*, Aurillac, 1980.

²⁷ À peine Acfred disparu : *Br.* 58 (octobre 927, donc peu après *Br.* CCCXXXIII *supra*), *Radulfo rege Francorum seu Aquitanorum*. Dalmas avait été cité dix ans plus tôt comme chef du contingent aquitain qui aidait le duc Robert à combattre les Normands de la Loire : Richer, I, 28-30 : *Aquitanorum vero legiones Dalmatius curabat*. À Anse, le 19 juin 932, Dalmas obtient une charte du roi pour l'abbaye carcassonnaise de Saint-Jean-Baptiste de Montolieu. J. DUFOUR, *Rec.*, n° 17. Notons que c'est également après la disparition d'Acfred, en 928, qu'apparaissent comme dignitaires de Saint-Julien de Brioude le prévôt Cunibert, remplaçant Arlebaud, mort ou limogé (cf. J.-P. BRUNTERC'H, *La succession...*, p. 210) et le doyen Hector (chronologiquement *Br.* 58, 273 et 65), dans le sillage de Dalmas, désormais *vicecomes, abbas, rector*. Il est aussi évidemment tentant de faire de l'abbé de Saint-Chaffre, Dalmas de Beaumont, artisan de la réforme de Gotiscalc, un parent (neveu ?) de l'abbé-vicomte de Brioude. *Infra*.

et des grands du Midi, dont la mort de Charles le Simple (929) a dissipé sans doute les derniers scrupules, en Auvergne comme ailleurs²⁸.

[659] Lorsque Raoul disparaît à son tour, au début de l'année 936, ramenant d'outre mer sur le trône le jeune Louis IV, fils de Charles le Simple, les Aquitains se redécouvrent légitimistes carolingiens. Leur porte-parole va être le comte de Toulouse Raimond « qui par la volonté de Dieu a un autre nom, Pons », un nouveau meneur qui, fort du soutien royal et profitant de disparition de son adversaire poitevin, Ebles Manzer, tente de médiatiser l'aristocratie méridionale, comme l'avait fait jadis Guillaume le Pieux²⁹ : le 28 août 936, jour de la fête du martyr Julien choisi à dessein, Raimond vient solennellement à Brioude présider la fondation du monastère de Chanteuges par le prévôt Cunibert ; en présence du vicomte-abbé Dalmas, du vicomte Robert de Clermont et des *provinciales* d'Auvergne, il s'y pare du titre de duc d'Aquitaine, avec la bénédiction des abbés Odon de Cluny et Arnoux d'Aurillac, des évêques Arnaud de Clermont et Gotiscalc du Puy³⁰.

Gotiscalc et la réforme monastique

C'est à cette occasion que Gotiscalc a initié sa réforme, comme le laissent penser ses propres paroles, lesquelles sous-entendent que l'affaire est pensée depuis quelque temps : « « J'ai donc prié le *défunt* abbé du couvent de Saint-Géraud, dom Arnoux, de prendre ce lieu sous sa protection et d'envoyer des frères y vivre selon la Règle de saint Benoît ».

Pour son projet, Gotiscalc a fait appel aux spécialistes de l'époque, les Clunisiens. Rien de plus normal en terres aquitaines imprégnées du souvenir de Guillaume le Pieux, fondateur de Cluny, et de son modèle, le saint laïc Géraud³¹ : Aurillac, prototype des établissements détachés de l'emprise des laïcs, fait partie des grands foyers réformateurs du début du X^e siècle qui se placent sous la mouvance de Cluny — Tulle, Sarlat, Massiac, Saint-Martial de Limoges, Saint-Jean d'Angély³² —, alors qu'il n'est pas encore question de rattachement à une quelconque congrégation.

[660] Prenant nos distances par rapport à l'historiographie traditionnelle, nous n'occulterons pas l'aspect politique du grand mouvement de réforme monastique initié par Odon, abbé de Cluny de 926 à 942 : il n'a pas encore les moyens de se passer de ces « sponsors » avant l'heure que sont les grands laïcs désireux de suivre la trace de saint Géraud ou de Guillaume le Pieux. Raimond-Pons en est la figure la plus emblématique, qui mêle étroitement ses manœuvres politiques et ses

²⁸ 932 voit le ralliement de Raimond-Pons, comte de Toulouse, de son cousin et héritier Ermengaud, comte de Rouergue, ainsi que du chef gascon Loup Aznar, alors que le comte de Poitiers Ebles Manzer s'est soumis. En 931 et 933, le roi reçoit à Vienne l'hommage de Vienne Charles-Constantin, fils de Louis l'Aveugle, alors qu'Hugues d'Arles, parti conquérir l'Italie, cède la Bourgogne-Provence à Rodolphe II de Transjurane, allié de Raoul. Pour tous ces faits, connus essentiellement par les *Annales* de Flodoard, repris par l'*Historia Francorum* de Richer, voir L. AUZIAS, *op. cit.*, A. RICHARD, *Histoire des comtes de Poitou 778-1204*, Paris, 1903, R. POUPARDIN, *Le royaume de Bourgogne (888-1038)*, Paris, 1907, réimpr. Genève, 1974, et pour une analyse diplomatique, J. DUFOUR, *Recueil*, p. CV sq.

²⁹ J.-P. POLY, « L'autre nom du comte Raimon », dans *La Catalogne et la France méridionale autour de l'an Mil* (dir. X. BARRALI ALTET, D. IOGNA-PRAT *et alii*), Barcelone, 1991, p. 66-95.

³⁰ H. DONIOL, *Cartulaire de Brioude (Liber de honoribus S^o Juliano collatis)*, Clermont-F^d/Paris, 1860, n° 337, *Cantogilum qualiter constitutum*. A.-M. et M. BAUDOT, *Grand cartulaire...*, n°CCCCL, qui datent du 28 août 936. *Fondation par le prévôt du chapitre de Brioude Cunibert, avec le consentement du doyen Hector, de l'abbé le duc d'Aquitaine Raimon, du vicomte Dalmas, de l'évêque de Clermont Arnaud, du vicomte Rotbert et des siens, et selon le désir de son aïeul Claude, d'un monastère à Chanteuges qui, géré par les abbés Odon et Arnoux, recevra en dotation, outre le corps de saint Marcellin, évêque d'Embrun, et d'autres reliques, la ville de Chanteuges avec ses 3 églises (Saint-Julien de Brioude, Saint-Julien d'Antioche et Saint-Saturnin), et divers biens fonciers, à charge de la récitation des psaumes des vivants et de l'office des morts.*

³¹ Cf. récemment Chr. LAURANSON-ROSAZ, « La Vie de Géraud d'Aurillac, vecteur d'une certaine conscience aristocratique dans le Midi de la Gaule », dans M. LAUWERS dir., *Guerriers et moines. Conversion et sainteté aristocratiques dans l'Occident médiéval*, Nice-Antibes, 2002, p. 157-181.

³² A. DUMAS, « La réforme monastique », dans A. FLICHE et V. MARTIN, *Histoire de l'Église*, t. 7 (*L'Église au pouvoir des laïques, 888-1057*), Paris, 1940, p. 317 sq. Pour le Midi, Chr. LAURANSON-ROSAZ, « Réseaux aristocratiques et pouvoir monastique », dans *Naissance et fonctionnement des réseaux monastiques et canoniaux*. Actes du 1^{er} Colloque international du CERCOR [auj. CERCOR, Saint-Étienne, 16-18 septembre 1985], Saint-Étienne, 1991, p. 353-372.

dévotions³³. Saint-Pons de Thomières³⁴, Chanteuges, Saint-Allyre de Clermont³⁵ sont autant de fondations-restaurations contemporaines qu'il patronne et qui coïncident avec ses terrains d'action politique.

N'oublions pas non plus que certains conflits ne sont pas encore éteints : entre autres guerres « civiles » parce que fondées sur des antagonismes finalement ethniques, il faut citer les « luttes intestines » qui ensanglantent le Midi provençal de 879 — date de l'élection de Boson comme roi de Provence — à 947, année de la mort d'Hugues d'Arles³⁶. Sur fond de pillages sarrasins, elles mettent aux prises partisans et adversaires des “Bourguignons”, ces membres de la *Reichsaristokratie* implantés dans le Sud qui dominent la vie politique de la fin du 9^e et du début du 10^e siècle, avec comme figure mythique le comte Hugues d'Arles. Parmi les enjeux du pouvoir, il y a bien évidemment les établissements ecclésiastiques, dont les dignitaires se retrouvent consciemment ou non mêlés aux luttes aristocratiques, évincés, assassinés ou exilés³⁷ ; certains replis de reliques en sont les marqueurs, dans des fondations-refuges destinées à les abriter : le corps de saint Marcellin d'Embrun, emporté par l'archevêque Libéral, préside à la fondation de Chanteuges, celui de saint Gilles, « furtivement » rapporté par Dalmas de Beaumont, sera déposé dans le prieuré de Chamalières qu'il fonde aussitôt après avoir été investi de l'abbatit de Saint-Chaffre par Gotiscalc³⁸.

[661]

De l'Aquitaine à la Provence : les “réseaux” de Gotiscalc.

La restauration de Saint-Chaffre est faite « avec l'accord du *marquis Geilin* », probablement Guillaume Tête d'Étoupes³⁹ : dans le cadre d'une politique encore aquitaine, et pour se rallier les suffrages des prélats de la province de Bourges dont son diocèse ressort⁴⁰, Gotiscalc ménage sans doute autant Toulouse que Poitiers⁴¹ ; il n'hésitera pas, quelques années plus tard, à s'adresser à l'épouse de Hugues le Grand, nouvel adversaire de Guillaume, pour obtenir du roi Lothaire confirmation des privilèges accordés jadis par Raoul à son prédécesseur Adalard⁴².

³³ J.-P. POLY, « L'autre nom... ».

³⁴ MAGNOU-NORTIER, *La société laïque et l'Église dans la province ecclésiastique de Narbonne de la fin du VIII^e à la fin du XI^e siècle*, Toulouse, 1974, p. 403-404, D'APRÈS *Hist. Gén. du Languedoc*, V. 67.

³⁵ *Gallia Christiana*, II, col. 254 et 323. Chr. JUSTEL, *Histoire généalogique de la Maison d'Auvergne*, Paris, 1645, *Preuves*, p. 18, *ex veteri tabula monasterii S. Illidii ordinis sancti Beedicti*.

³⁶ J.-P. POLY, *La Provence*, p. 18-24. Le conflit, dont il est impossible de cerner tous les éléments, atteint son paroxysme précisément de 913 — assassinat de l'archevêque de Narbonne Arnuste — à 923, lorsque se règle le contentieux de la crise.

³⁷ *Ibid.*

³⁸ SC. LIII et LXXIV. *Cham.* 1 et 2. Dalmas fait partie du puissant lignage des Beaumont, possessionné en Velay septentrional et en Brivadois et sur les terres duquel est fondé peu après le prieuré chaffrien de Chamalières. On a dit à tort qu'Acfred aurait légué à Gotiscalc le droit d'alleu sur Chamalières, en 936. C'est une confusion avec le *Calmes Elarias* donné par le duc à Sainte-Marie du Puy dans son testament : *dimitto Sancta Mariae Aniciacense omnem alodem meum quem habere videor in Calmes Elarias cum ipsa ecclesia in honore sancti Abundi constructa*. Il s'agit de Saint-Haon en Val d'Allier. On a aussi dit sans preuves qu'une abbaye de femmes avait été fondée par le consentement de Gotiscalc à Vorey (Haute-Viaye), alors que la date de fondation du prieuré grandmontain de Viaye est de 1181. J.-A.-M. ARNAUD, *Histoire du Velay jusqu'à la fin du règne de Louis XV*, Le Puy, 1816, réimpr. Marseille, 1981, I. 72. Pour l'abbaye de Saint-Gilles, *infra*, n. 46.

³⁹ P. GANIVET, *Recherches...*, p. 293 sq.

⁴⁰ « Seings de Gérons, archevêque de Bourges, de Bégon évêque, de Gui évêque... ». Ces derniers sont donnés comme les successeurs de Gotiscalc, qui auraient ratifié ensuite l'acte. Nous pensons plutôt à un chorévêque (Bégon) et à un co-évêque (Gui de Lyon, *infra*, n.).

⁴¹ Gotiscalc poussa sans doute jusqu'à Bourges, puisque le *decretum* porte souscriptions du métropolitain Gérons et de ses suffragants ; à la même époque (entre juin 937 et juin 938), la présence de Gotiscalc est attestée (toujours aux côtés de Raimond-Pons) à Saint-Allyre, près de Clermont (*supra*).

⁴² Diplôme délivré à Laon le 8 mars 955 par Lothaire, qui renouvelle le diplôme de 923. F. LOT et L. HALPHEN, *Recueil des actes de Lothaire et de Louis V, rois de France, 954-987*, Paris, 1908. Il est curieux de noter que la seule représentation que nous ayons de Gotiscalc, sur le manuscrit du traité de saint Isidore, du X^e siècle ([illustration 1](#)) le figure revêtu du pallium, cet ornement liturgique marquant l'indépendance de l'évêque qui le porte vis-à-vis de son

Raimond-Pons pactisera finalement avec Tête d'Étope : le 5 décembre 941, lorsque Gotiscalc reçoit du roi Louis IV un diplôme d'immunité pour Chanteuges, il est accompagné des deux princes que le roi ménage également, titrant le premier « prince des Aquitains », rendant son *honor* poitevin au second⁴³. Peu de temps plus tard, vers 943, Gotiscalc voit monter sur le siège d'Auvergne un collègue dont l'action sera très proche de la sienne, Étienne II, de la famille des vicomtes de Clermont, auparavant abbé de Conques, également fidèle du roi, défenseur de la Paix, dévot de la Vierge⁴⁴.

[662] Les réseaux politico-religieux dans lesquels s'insère Gotiscalc ne sont de toute façon pas exclusivement aquitains : la situation même de son diocèse invite l'évêque du Puy à entretenir d'étroites relations dans le royaume de Bourgogne-Provence, où est appelé à se développer Saint-Chaffre, et où il paraît fortement impliqué⁴⁵. Le contexte politique est favorable, le vent ayant tourné pour les Hugonides⁴⁶ : vers 947, Gotiscalc participe au concile bourguignon de Tournus qui tente d'en finir avec le contentieux provençal⁴⁷ ; l'assemblée est présidée par Gui, archevêque de Lyon⁴⁸, agent en la circonstance du roi de Bourgogne Conrad « le Pacifique » qui entreprend une reprise en main de la Provence — tous deux seront de précieux appuis pour Gotiscalc et Saint-Chaffre. À Tournus est aussi présent un vieil ami de Gotiscalc, l'évêque d'Uzès Amiel [de Sabran], déjà à ses côtés lors de l'exécution testamentaire de 928.

Fig. 2. *Signum* de Gotiscalc
A.D. Rhône, 1 H 7, n° 1.

métropolitain : on sait en effet que le pallium ne sera accordé aux évêques du Puy qu'en 1054. Le manuscrit étant du X^e siècle, on ne peut qu'en déduire que l'illustration est postérieure.

⁴³ Ph. LAUER, *Recueil des actes de Louis IV d'Outremer, roi de France (936-954)*, Paris, 1914, n° XVII (et Br. 338). Un personnage a joué un grand rôle dans la réconciliation avec Guillaume, le comte Roger ; le 5 janvier 942, il est près de Louis IV lorsque celui-ci confirme à Ebles, frère de Guillaume, la possession de St-Hilaire et lui confie la restauration de St-Jean d'Angély. ID., n° XVIII. Sur les prétentions de Raimond-Pons au titre de *dux Aquitanorum*, J.-P. POLY, « L'autre nom... », p. 78. À Raimond-Pons, disparu en 942, succède son cousin Raimond de Rodez, qui continue la politique religieuse de son prédécesseur, et sera tué en 961 sur le chemin de Compostelle : *Liber miraculorum sancte Fidis* (L. ROBERTINI éd., Spolète, 1994), I. 12 : *Urbis Rotenice comes Ragemundus, filius illius Ragemundi, ni fallor, qui in via sancti Iacobi trucidatus fuit, antequam Hierosolimitanum iter aggrederetur*. Quant au poitevin Guillaume Tête d'Étope, il mourra en 963 (L. AUZIAS, *L'Aquitaine...*, p. 508).

⁴⁴ Étienne II «le Grand» (pour nous) est l'un des derniers *vassi regales* cités dans le Midi. Sur ce prélat de haute tenue, cf. dernièrement J.-P. CHAMBON, Chr. LAURANSON-ROSAZ, « Un nouveau document à attribuer à Étienne II ... » ; sur son rôle dans le début du mouvement de la Paix de Dieu, Chr. LAURANSON-ROSAZ, « La Paix populaire dans les montagnes d'Auvergne au Xe siècle », dans *Maisons de Dieu et hommes d'Eglise. Florilège en l'honneur de Pierre-Roger Gaussin*, Saint-Étienne, 1992, p. 289-333. Version anglaise *prolixior* : « Peace from the Mountains : The Auvergnat Origins of the Peace of God », dans R. LANDES & Th. HEAD dir., *The Peace of God. Social Violence and Religious Response in France around the Year 1000*, New-York, 1992, p. 104-134. Pour la dévotion d'Étienne à la Vierge, cf. *infra*, n. 51.

⁴⁵ La circulation de manuscrits, et bientôt les efforts entrecroisés des prélats pour établir la Paix de Dieu attestent de relations suivies entre les cathédrales du Puy et de Vienne. L. GRIMALDI, *Le Viennois du monde carolingien au début des temps féodaux (fin du IX^e-XI^e siècles). Évolution institutionnelle et sociale*. Thèse, Clermont I, 2002. L'un des successeurs de Gotiscalc, l'évêque Hector (v.975), est issu d'une famille viennoise, largement possessionnée en Lyonnais. Sur les liens de Gotiscalc avec Lyon, cf. *infra*.

⁴⁶ J.-P. POLY, *La Provence...*, p. 20. Dalmas rapporte avec lui les reliques de saint Gilles, patron d'une abbaye patronnée par les Sabran, anciens fidèles des Bourguignons, et le fait qu'il les subtilise est significatif.

⁴⁷ *Ibid.*, p.35-36. G. DE MANTEYER, *La Provence*, p. 145 et 154. C'est le «jugement» de l'archevêque Manassès, neveu de Hugues d'Arles, lequel venait de mourir.

⁴⁸ *Wido*, de 928 à 948. Comme Gotiscalc, c'est un prélat qui affiche sa sympathie à l'égard des monastères réformateurs, mais qui est aussi soucieux de son autorité sur les établissements de son diocèse ; et comme Gotiscalc, il a un grand intérêt pour le culte de la Vierge. Sur le personnage, H. GERNER, *Lyon im Frühmittelalter. Studien zur Geschichte der Stadt des Erzbistums und der Grafschaft im 9. und 10. Jahrhundert*, Cologne, 1968, p. 127-130.

[663] Peu après, en 949, Gotiscalc est à Lyon, où il assiste à un concile tenu par le successeur de Gui, l'archevêque Bourchard⁴⁹ : la date du document — le 15 août — prend toute sa valeur en regard de l'action de Gotiscalc en faveur du culte marial : en 951, alors qu'il se rend en pèlerinage à Saint-Jacques de Galice, « inaugurant », comme il est dit, le pèlerinage de Compostelle, il passe au monastère navarrais d'Albelda où il prie le prêtre *Gomesan* de lui transcrire le traité de saint Ildefonse de Tolède sur la virginité de Marie⁵⁰ : il est d'usage de dire que cette initiative contribuera grandement à l'essor du Puy, qui précisément alors délaisse son appellation antique d'*Anicium* pour celle de *Podium Sanctæ Mariæ*, affirmant sa vocation de cité mariale par excellence⁵¹.

Épilogue...

À Saint-Chaffre, la discipline rétablie, Gotiscalc renforce le patrimoine du monastère — concession de « Rosières et ses environs, et la *villa* de Colence... et encore Chamalières et Ventressac avec leurs finages »⁵². Il concède aux réguliers la libre élection de leur abbé : « redoutant que nos successeurs ne soient repris de convoitise... nous leur avons permis ... d'élire avec notre commun conseil, le chef capable de les bien gouverner ». Pour autant, Saint-Chaffre demeurera abbaye épiscopale : le temps de la protection romaine n'est pas encore arrivé⁵³. L'exemple des monastères qui avaient contribué au rétablissement de la discipline bénédictine aurait pu inciter Gotiscalc à [664] placer l'abbaye sous la protection de Rome ; il a préféré continuer à la gouverner, et l'élection abbatiale devra s'accommoder jusqu'à la fin du XI^e siècle d'une confirmation épiscopale⁵⁴. La politique de l'abbé Dalmas, choisi par Gotiscalc, est tout aussi stricte : lorsqu'en 951, l'évêque Étienne de Mende le supplie de relever l'antique monastère de Sainte-Énimie, il n'y consent qu'à la condition que celui-ci soit sous la dépendance absolue de son abbaye⁵⁵. Les abbés de Saint-Chaffre, Dalmas et ses successeurs, Gouffaud et Guigue, sans doute d'origine valentinoise, seront en tout cas de remarquables gestionnaires, étendant considérablement

⁴⁹ Bourchard y délivre un privilège pour l'abbaye de Savigny. A. BERNARD, *Cartulaire de l'abbaye de Savigny*, Paris, 1853, n° 38. L'original, conservé aux Arch. Dép. du Rhône (1 H 7, n°1), porte l'autographe de Gotiscalc. illustration 2.

⁵⁰ Ildefonse, archevêque de 657 à 667, est le continuateur des lettres chrétiennes (*De viris illustribus*) d'Isidore de Séville et l'auteur d'ouvrages de contenu surtout théologique, tel le *Libellus de virginitate perpetua s. Mariae*. Éd. E. DEKKERS ET E. Gaar, *Clavis patrum latinorum* (Sacris Erudiri III), Steenbrugge, 1961, 1247 sq. ; PL, 1247 sq. ; P.L., 96, 53-206. Il existe plusieurs manuscrits du *De virginitate*. L. BOURBON, *op. cit.*, p. 60, parle d'une "trilogie d'une qualité rare", évoquant les trois manuscrits qu'il connaissait : celui de la BNF (Ms. Lat. 2855), qui fut conservé au Puy jusqu'en 1680 ; celui de la *Biblioteca Palatina* de Parme (Ms. 1650, C. 102 v°, XI^e s.) ; et celui de la cathédrale de Tolède, vraisemblablement transcrit dans le *scriptorium* du Puy et qui aurait été envoyé en 1388 par l'Église du Puy. En fait, il y aurait non pas trois mais cinq manuscrits ponots du *De Virginitate* : il faudrait en effet rajouter un ms. la Bibliothèque Royale de l'Escorial (daté 954) et un dernier conservé à la Bibliothèque Laurentine de Florence (X^e s.).

En 958, les moines de Ripoll auraient aussi composé une collection canonique pour l'évêque du Puy, sous l'abbatit d'Arnulf (948-970) Cité par P. RICHER, *Écoles et enseignement dans le Haut Moyen Âge*, Paris, 1979, p. 158-159.

⁵¹ ODO DE GISSEY, *Discours historiques de Notre Dame du Puy*, Lyon, 1620, p. 257 sq. C'est juste après ce pèlerinage, entre 954 et 961, que vient au Puy l'abbé Maieul de Cluny, également dévôt de la Vierge : D. IOGNA-PRAT, *Agni immaculati. Recherches sur les sources hagiographiques relatives à saint Maieul de Cluny (954-994)*, Paris, 1988, notamment p. 229 et n. 2, d'après la *Vita sancti Maioli* (BHL 5179), II. 12. En 946, à Clermont, l'évêque Étienne II installait dans sa cathédrale une statue de Marie prototype de toutes les Vierges en majesté du centre de la France.

⁵² Cham. 176.

⁵³ À l'encontre du thème de l'"*antiqua monasterii libertas*" dont se targue le cartulaire (SC. IX), cf. p. ex. SC. CCCV : ... *sicut in chartula vetustissima repertum est, tempore Gotiscalchi episcopi et Dalmatii abbatis, qui tunc monasterium Sancti Theofredi disponebant...* Des formules analogues, caractéristiques des abbayes épiscopales, se retrouvent dans d'autres cartulaires, notamment celui du monastère lyonnais d'Ainay (cf. A. BERNARD, *Cartulaire de l'abbaye de Savigny suivi du petit cartulaire de l'abbaye d'Ainay*, II^e partie, Paris, 1853, *passim*).

⁵⁴ Cf. la longue notice relative à la nomination de Guillaume IV, en 1086 (SC. XIV).

⁵⁵ Ul. CHEVALIER, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Chaffre...*, introd., p. XVII, et SC. LXXXII. L'année suivante, en mai 951, vont à Rome le marquis de Gothie Raimond de Rodez, l'évêque Étienne de Mende et l'abbé Dalmas de Saint-Chaffre, afin d'obtenir une bulle pour l'affiliation de Sainte-Énimie. SC. CCCLXXV (5 mai 951). HGL, I, 212. Il est dit que Saint-Chaffre est consacré à saint Pierre : *quod est fundatum et consecratum in honore principis apostolorum beatissimi Petri...* En 959, ce sera Étienne II de Clermont qui partira pour Rome, après avoir fait son testament : ADPDD, 3G, arm. 11, sac Q, c. 1.

l'influence de l'abbaye du côté de la vallée du Rhône, donnant à Saint-Chaffre une dimension véritablement « méridionale », laquelle contribuera au rayonnement du diocèse anicien et permettra notamment l'extension du mouvement de la Paix de Dieu, sous Gui d'Anjou⁵⁶.

Les dernières années de l'épiscopat de Gotiscalc seront consacrées à des tâches bien religieuses, donnant l'image d'un évêque empreint de piété : déjà dévoué à saint Jacques et à la Vierge Marie, il contribue aussi à l'extension du culte de l'archange Michel, proposé comme modèle aux *bellatores* d'un X^e siècle qui résonne du tumulte des violences seigneuriales et cherche la Paix⁵⁷. Le 18 juillet 961, il consacre à saint Michel un oratoire, qu'a construit son doyen *Truannus* au sommet d'un piton volcanique du Puy, à Aiguilhe⁵⁸.

C'est le dernier acte connu de la vie du « seigneur » Gotiscal, grand réformateur et pieux évêque, bienfaiteur de Saint-Chaffre et du diocèse du Puy, disciple de saint Jacques, de sainte Marie et de saint Michel, qui meurt le 1^{er} décembre 962, au terme d'une vie décidément bien remplie.

[665]

Fig. 3. Saint-Michel d'Aiguilhe
Dessin de Raovenet, vers 1890.

[666]

Pièce justificative

a° 937

DECRETUM ET DONUM QUOD FECIT DOMNUS GOTISCALCHUS, ANICIENSIS
EPISCOPUS, MONASTERIO SANCTI THEOFREDI, DE ROSERIIS, CAMALARIIS,
VENTRESACO ET COLENTIA (S.C., N° LIII).

Videtur hic nobis conscribi debere cartam illam memorandam incolis hujus loci, quæ quondam a domino Gotescaldo Aniciensis episcopo, restauratore præcipuo hujus monasterii, descripta penes nos adhuc habetur legenda, talia referens.

In nomine Dei summi, amen. Notum sit omnibus ordinum gradibus, tam præsentibus quam futuris, quod anno secundo regnante Lodoico rege, cum ego Gotiscalchus, humilis præsul Vallavensis ecclesiæ, pro meo posse providerem clerum et plebem, incidit desiderium in corde meo ut locum Sancti Theofredi Calmiliensis cœnobii, quod olim regale fuit et a præcessoribus nostris regali beneficio obtentum, et per incuriam et sæcularem cupiditatem res præfati loci male direptæ sint et exigente inopia religionis status inibi penitus annihilaretur, in pristinum pro posse restituerem sui ordinis gradum ;

unde accitum domnum Arnulphum de cœnobio Sancti Geraldii abbatem, deprecatus sum eum ut prædictum locum in sui dominio susciperet et fratres ibi regulariter secundum normam patris Benedicti viventes delegaret. Caventes itaque recidivam cupiditatis rabiem successorum nostrorum, assensu Geilini marchionis et plurimorum episcoporum, dedimus eis licentiam, ut supra dictum est, ut monita sancti patris Benedicti observent et memores nostri Christum pro nobis quotidie precibus exorent, et cum nostro communi consilio, cum fuerit necessarium, eligant talem rectorem qui illos bene regere sciat ; si autem, quod absit, instigante diabolo a proposito bono deviaverint, non solum illa quæ perceperunt amittant, sed et illud etiam quod nobis Dominus præstitit ut concederemus, hoc

⁵⁶ Nonobstant les liens existant avec Vienne (*supra*, n. 45). Chr. LAURANSON-ROSAZ et P. GANIVET, *op. cit.*, et P.-R. GAUSSIN, « L'influence du Monastier-Saint-Chaffre au Moyen Âge », dans *Cahiers de la Haute-Loire*, 1967, p. 7-46. Pour la Paix de Gui d'Anjou et son extension, Chr. LAURANSON-ROSAZ, *L'Auvergne...*, p. 420 sq.

⁵⁷ Chr. LAURANSON-ROSAZ, « De la *Chiusa* à *Cuixà*. La romanica de l'an Mil sous le signe de l'archange Michel et de saint Pierre », dans *Les Cahiers de Saint-Michel de Cuxa*, XXXII (2001, *L'an Mil. Fin d'un monde ou renouveau ?*, actes des XXXIII^{es} Journées Romanes de Cuxa, 7-14 juillet 2000), p. 89-101.

⁵⁸ Aug. FAYARD, « La charte de Saint-Michel d'Aiguilhe », *cit.*

est Roserias cum suis adjacentiis et villam Colentiam de communia fratrum, Camalerias etiam et Ventreciacum cum illorum finibus, quæ benevolo animo tribuimus, ad nostram redeant utilitatem.

Et istas res supradictas eo tenore concedimus eis ab hac die et deinceps, ut quotidie, exceptis diebus festis, unaquaque hora pro nobis et successoribus nostris tam pontificibus quam clericis, et omnibus adjutoribus et benefactoribus nostræ sedis et ecclesiæ, duos psalmos flexis genibus decantent, pro defunctis vero, quando possibile est, vigiliam et missam. Res autem Sancti Theofredi, quas nostra vel quælibet sæcularis potestas tenere videtur aut beneficiario jure, ab abbate ejusdem loci et monachis ibidem degentibus obtineat, eo tenore ut quandiu vixerit censualiter teneat, post mortem vero ipsorum absque ulla contradictione rector et monachi ejusdem loci recipiant.

Si quis autem hæc temerare præsumpserit, tam nostra quam coepiscoporum præsentium excommunicatione et æterna damnatione se innodandum sciat, nisi resipuerit et satisfaciendo emendare studuerit.

S(ignum) Gotiscalchi episcopi. S. Gerontii Bituricensis archiepiscopi. S. Begonis episcopi. S. Widonis episcopi. S. Bernardi abbatis. S. Dalmatii abbatis et S. aliorum plurimorum testium.

[667]

Traduction

a° 937

DÉCRET ET DONATION DE ROSIÈRES, CHAMALIÈRES, VENTRESSAC ET COLENCE FAITE AU MONASTÈRE DE SAINT CHAFFRE, PAR LE SEIGNEUR GOTISCALC, ÉVÊQUE DU PUY.

Nous pensons devoir maintenant transcrire, pour que les habitants de ce lieu en gardent la mémoire, la charte que leur délivra jadis le principal restaurateur de ce monastère, le seigneur Gotiscalc, évêque du Puy, charte qu'il nous appartenait de lire et dont voici la teneur :

Au nom de Dieu Très Haut, amen. Sachent les hommes de tout rang, tant présents qu'à venir, que la seconde année du règne du roi Louis, moi Gotiscalc, humble chef de l'église vellave, administrant le clergé et le peuple, je conçus le désir de rétablir dans son premier état, dans la mesure de mon pouvoir, ce couvent de Saint Chaffre *Calmilus* qui, jadis royal, fut tenu par nos prédécesseurs en bénéfice, mais dont on a laissé des laïcs avides piller les biens et d'où toute vie religieuse a été chassée par manque de ressources.

J'ai donc prié le défunt abbé du couvent de Saint Géraud, dom Arnoux, de prendre ce lieu sous sa protection et d'envoyer des frères y vivre selon la Règle de saint Benoît. Redoutant que nos successeurs ne soient repris de convoitise, avec l'accord du marquis Geilin et de plusieurs évêques, nous leur avons permis de suivre les enseignements du père Benoît, comme il a été dit plus haut, de prier le Christ, en mémoire de nous, pour nous, chaque jour, et lorsque ce sera nécessaire, d'élire avec notre commun conseil, le chef capable de les bien gouverner ; mais si, à l'instigation du diable, ce qu'à Dieu ne plaise, ils s'écartaient du bon chemin, que non seulement ils perdent ce qu'ils auront acquis, mais qu'en outre ils nous rendent ce que le Seigneur nous a incité à leur céder, à savoir Rosières et ses environs, et la *villa* de Colence, biens de la communauté, et encore Chamalières et Ventressac avec leurs finages, que nous leur remettons de bon cœur.

Nous leur abandonnons ces biens à la condition que dorénavant, tous les jours sauf les jours de fête, et à chaque heure liturgique, ils chantent deux psaumes à genoux, pour nous, nos successeurs tant évêques que clercs, tous les auxiliaires et bienfaiteurs de notre siège et église, voire même pour les morts, quand ce sera possible, les vigiles et la messe. Pour les biens de Saint Chaffre, que l'abbé et les moines de ce couvent les reconnaissent à ceux qui les tiennent en leur possession ou à titre de bénéfice, que ce soit nous ou quelque laïc, contre paiement d'un cens, et à la condition qu'à la mort des détenteurs rien ne s'opposera à ce que ces biens fassent retour à l'abbé et aux moines de ce couvent.

Et si quelqu'un osait violer cet accord qu'il sache que nous et nos confrères présents l'excommunions et le vouons à la damnation éternelle, à moins qu'il ne vienne à résipiscence et ne paie une amende de réparation.

Seing de Gotiscalc, évêque. Seings de Gérons, archevêque de Bourges, de Bégon évêque, de Gui évêque, de Bernard abbé, de Dalmas abbé, et de plusieurs autres témoins.